

lait afin que les cultivateurs obtiennent un prix convenable.

Monsieur le président, la résolution se lit en partie comme il suit:

Qu'il est opportun d'introduire une mesure créant une Commission canadienne du lait et des produits dérivés pour gérer les fonds mis à sa disposition aux fins de stabiliser le prix du lait et de la crème de façon à offrir aux producteurs compétents de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et à assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité...

Or, si je comprends bien cette première partie de la résolution, cela veut dire que cette Commission canadienne du lait pourra décider quels sont les producteurs de lait qui sont compétents. C'est cette Commission qui aura le pouvoir de déterminer si tel ou tel cultivateur est compétent pour la production du lait. C'est une forme de «contrôle» qui frise le socialisme et je n'ai pas été surpris du tout, tout à l'heure, d'entendre l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je crois, approuver d'emblée cette mesure.

Je pense que le ministère pourrait plutôt prendre la responsabilité de stabiliser les prix du lait dans le meilleur intérêt des cultivateurs, selon la demande des cultivateurs, bref, que ce ne soit pas la Commission elle-même qui décide du prix que les cultivateurs doivent obtenir pour leur production, mais que cette décision soit plutôt prise à la suite des réclamations des agriculteurs eux-mêmes. Et quand on regarde les pressions qui ont été faites depuis quelques années par les organisations agricoles des cultivateurs, comme l'UCC, par exemple, dans la province de Québec, on constate facilement que les cultivateurs n'ont pas négligé de faire connaître au ministère de l'Agriculture, tant fédéral que provincial, les besoins des cultivateurs et les prix qu'ils doivent obtenir pour faire face à leurs obligations. Les cultivateurs ont des obligations de plus en plus grandes à rencontrer; le prix de leurs machines agricoles augmente sans cesse, et ce à tel point qu'ils ne peuvent plus arriver, aux prix qu'ils peuvent trouver pour les débouchés de leurs produits agricoles.

Alors, monsieur le président, le prix que peuvent actuellement obtenir les industries de transformation pour le beurre, pour le lait en poudre et la caséine est nettement insuffisant pour leur permettre de payer un prix de \$3.25 les cent livres et de rencontrer le prix de \$4 que pourraient toucher les cultivateurs, avec la subvention du gouvernement.

Je suis d'avis qu'au lieu de nommer une Commission canadienne du lait, l'honorable ministre aurait été plus sage de suggérer une augmentation et un relèvement des subsides actuels, de sorte que les producteurs ou les

transformateurs auraient pu payer aux producteurs un prix atteignant \$4 les cent livres.

Quand on regarde les documents qui nous sont fournis et qui sont publiés dans *La Terre de Chez Nous*, on constate que le gouvernement, par ces certains prix, s'engage à acheter à un prix de base des surplus invendus de caséine, de lait en poudre ou de dérivés du lait, quitte à les revendre à un autre pays ou à les écouler sur des marchés étrangers à un prix moindre. A ce moment-là, c'est encore les payeurs de taxe canadiens qui versent des dividendes aux pays étrangers pour acheter la production canadienne.

Monsieur le président, je ne suis pas, personnellement, du tout satisfait de la présente résolution et elle ne répond pas, à mon avis, aux besoins de la classe agricole, particulièrement celle de la province de Québec; au fait, les agriculteurs du Québec ne réclament pas une Commission canadienne du lait pour stabiliser les prix, mais bien un prix convenable pour leur production agricole, leur production laitière, de façon que leur revenu se compare à celui de n'importe quel autre domaine des activités industrielles ou ouvrières de notre province et de notre pays.

Je suis d'avis que lorsque nous aurons le bill, nous pourrions mieux, à ce moment-là, voir quelle politique entend suivre ou proposer l'honorable ministre.

Encore une fois, l'honorable ministre n'a pas été très ouvert dans les explications qu'il nous a données au début, lorsqu'il a présenté cette résolution, nous espérons qu'avec le bill, nous pourrions voir mieux les objectifs de l'honorable ministre de l'Agriculture et nous pourrions à ce moment-là faire plus de représentations et de suggestions à l'honorable ministre.

[Traduction]

M. Olson: Monsieur le président, d'abord, je dirai au ministre de l'Agriculture que nous lui souhaitons bonne chance dans ses efforts en vue d'atteindre deux objectifs apparemment d'importance dans l'industrie laitière. Il tente, me semble-t-il, premièrement, de hausser le barème des prix en faveur des producteurs de lait nature, des fabricants de produits dérivés et des expéditeurs de crème, et, deuxièmement, d'assurer une plus grande mesure de stabilité à l'industrie laitière au Canada. Ces deux objectifs sont souhaitables et le gouvernement fédéral aurait dû prendre l'initiative actuelle il y a déjà longtemps.

Je me reporte aussi aux paroles du ministre selon lesquelles la production du mois de mai indique que la tendance à la baisse dans la production laitière au Canada pourrait avoir été freinée et que nous nous acheminions peut-être vers une ère dans laquelle le